



Commune de Montblanc

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du conseil municipal sont priés d'assister à la séance du conseil qui aura lieu en MAIRIE le

MARDI 15 DECEMBRE 2020 A 18H00

ORDRE DU JOUR :

- **01. LOTISSEMENT LA GARDIOLE – ACQUISITION DES EQUIPEMENTS COMMUNS – INTEGRATION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**
- **02. BUDGET ANNEXE (CRECHE MUNICIPALE) – DECISION MODIFICATIVE N°1**
- **03. ZAC LES HAUTS DE LA GARDIOLE – DENOMINATION DES VOIES**
- **04. ENTENTE COMMUNALE (ALIGNAN-DU-VENT, COULOBRES, MONTBLANC, VALROS) - SERVICE PROPRETE VOIRIE (BALAYEUSE) & NACELLE – DISSOLUTION [SOUS RESERVE]**
- **05. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DETR 2021 - AIRE DE JEUX POUR ENFANTS 2-12 ANS**
- **06. RAPPORTS ANNUELS 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE (RPQS) DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Fait en mairie, le 07 décembre 2020

Le Maire,



Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-1379 du 14 novembre 2020, adaptant les règles de fonctionnement des conseils municipaux pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire :

- Les mesures barrières seront appliquées : port du masque et mise à disposition de gel hydro-alcoolique ;
- **Vous remerciant de vous munir de votre propre stylo ;**
- Le quorum est fixé au tiers de l'effectif du conseil municipal ;
- Chaque conseiller municipal pourra être porteur de deux procurations ;
- La séance se tiendra en présence de public mais en nombre limité au regard des mesures sanitaires et de la capacité d'accueil de la salle. Il est par ailleurs rappelé que le conseil municipal peut décider, sur la demande de trois membres ou du maire, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos (article L.2121-18 du CGCT).